

Pour diffusion immédiate

Importante chute de neige prévue samedi : attention aux intoxications au monoxyde de carbone

Montréal, le 12 janvier 2018 – Face à l'importante chute de neige prévue demain samedi dans la métropole, la Direction régionale de santé publique (DRSP) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal rappelle à la population les mesures à prendre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone (CO) :

- Ne jamais laisser son véhicule fonctionner lorsqu'on le déneige
- Enlever la neige accumulée autour du tuyau d'échappement et tout autour de son automobile avant de démarrer le moteur

Il est important de respecter ces consignes afin d'éviter que les gaz d'échappement ne s'accumulent sous le véhicule et ne s'introduisent à l'intérieur dans des concentrations qui peuvent rapidement devenir mortelles.

Chaque année, ce gaz inodore et incolore cause plusieurs cas d'intoxication. Ces effets toxiques peuvent se produire sans que l'on ne soupçonne leur présence. Ils vont du mal de tête au décès, dans les cas les plus graves.

Les avertisseurs de CO dans les habitations : excellente protection en tout temps

Le monoxyde de carbone peut également être dégagé par certains appareils de chauffage. La DRSP recommande par conséquent de :

- Installer un avertisseur de monoxyde de carbone dans les logements ayant des appareils au gaz, au mazout ou au bois
- Faire vérifier annuellement le système de chauffage
- Ne jamais utiliser à l'intérieur, lors de pannes de courant, des appareils d'appoint qui fonctionnent aux combustibles (huile, gaz, bois, essence, charbon, propane, etc.)

Les gaz d'échappement étant toxiques, la DRSP recommande aussi l'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone dans les logements attenants à un garage fermé ou au-dessus d'un stationnement intérieur.

Le monoxyde de carbone est généré lorsqu'un combustible brûle. Les deux tiers des logements montréalais ont au moins une source de monoxyde de carbone et seulement le tiers d'entre eux ont un avertisseur de monoxyde de carbone.

Pour plus d'information, les citoyens sont invités à consulter le Portail Santé Montréal, à l'adresse : www.santemontreal.qc.ca.

-30-

Source : Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Information : Affaires publiques, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
(514) 593-2118 / <mailto:relations.medias.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca>